

L'ajournement

Dimanche, Radio-Canada avait prévu de ne consacrer que deux heures au congrès, soit de 6 à 8 en début de soirée. Elle a ensuite fait savoir que ses émissions à ce sujet commenceraient à 4 heures.

Enfin, quelqu'un au réseau français a enfin vu clair et on annonça que les émissions sur le congrès commenceraient dimanche à 2 h 30.

Cette indécision et cette irresponsabilité de la part du réseau français témoignent d'une étroitesse d'esprit inquiétante et d'une curieuse conception des obligations de la Société, subventionnée par les impôts des Canadiens, envers le public canadien—tout le public canadien.

On vient de déposer les prévisions budgétaires. Celles du secrétaire d'État (M. Faulkner) font état de 416 millions de dollars pour la Société Radio-Canada, ce qui représente une augmentation de plus de 50 millions par rapport à l'année dernière, et cela ne représente que les frais d'exploitation.

Chaque fois que j'interroge le secrétaire d'État actuel, et aussi quand j'ai interrogé son prédécesseur, on m'a fait la leçon sur l'indépendance et l'incapacité du secrétaire d'État d'intervenir. Ils soutiennent que la loi ne les autorise pas à s'ingérer dans les affaires d'une société indépendante. Eh bien, j'ai des nouvelles pour le secrétaire d'État. Tant et aussi longtemps que les contribuables de ma circonscription verront leurs contributions fiscales versées à profusion à une société qui ne dessert en moyenne que 11 p. 100 de la population, ils vont me monter sur le dos, et avec raison. A mon tour, je m'attendrai que le secrétaire d'État me fournisse des réponses.

Je suis certain que le ministre n'oubliera pas l'indiscrétion politique que j'avais commise en 1973 en proposant au comité une coupure nominale dans les prévisions budgétaires pour indiquer que le politicien avait encore un mot à dire dans la Société Radio-Canada financée à même les deniers publics. Cette motion a été adoptée grâce à l'aide que j'ai reçue de certains de mes collègues plus expérimentés. Bien que je puisse ne pas avoir de nouveau recours à un tel procédé, je tiens à signaler qu'il doit s'établir une certaine communication entre ceux qui dépensent et ceux qui payent la note.

Le parti progressiste-conservateur n'a peut-être pas une forte représentation parlementaire au Québec, mais son pourcentage total de votes dans cette province est respectable. Toutefois, à part les partisans du parti, il y avait ceux des autres partis et ceux qui n'ont pas d'affiliation politique qui voulaient suivre le déroulement du congrès.

Le réseau anglais l'a suivi pendant quatre jours. Il s'en est généralement bien acquitté. Pourquoi les Canadiens-français se sont-ils fait passer un sapin par le canal de télévision qui doit sa propre existence à l'appui financier considérable du contribuable—416 millions de dollars—comme je l'ai dit plus tôt?

Puis-je demander qu'une enquête soit institutée et qu'une pleine déclaration soit faite à tous les députés de la Chambre sur cette démonstration continue d'irresponsabilité totale.

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, la société Radio-Canada a informé le secrétaire d'État (M. Faulkner) que le réseau français a télédiffusé les événements qui se sont déroulés le dernier jour du congrès, le dimanche 24 février, de 2 h 30 de l'après-midi jusqu'à la fin, à 9 h 10 du soir.

Le samedi, on a retransmis un résumé des discours des candidats à partir de 11 h 10 du soir jusqu'à minuit quarante. La transmission en direct des discours des candidats aurait exigé près de cinq heures d'interprétation simultanée, ce qui aurait beaucoup fatigué les auditeurs de la télévision. Les exigences de la production, c'est-à-dire, le résumé rédigé de façon aussi soignée que possible des cinq heures de l'après-midi, ne pouvait être retransmis qu'en fin de soirée.

La soirée consacrée à M. Stanfield vendredi a été retransmise en entier et l'hommage rendu à M. Diefenbaker a été montré le jeudi, une heure en tout.

Le réseau français de télévision a consacré un total de onze heures au dernier congrès du parti progressiste-conservateur, alors qu'il avait consacré huit heures et demie à celui de 1967.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 17.)